



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

Affaire suivie par Claudia VIANELLO

Tel. : 03.80.44.66.27

Mel : claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

**Avis d'enquête publique
Société Eurolaves Pierre de Bourgogne**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE ROCHE MASSIVE ET UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATERIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NESLE-ET-MASSOULT (21)

Par arrêté préfectoral N°621 du 23 août 2019 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la Société Eurolaves Pierre de Bourgogne dont le siège social est situé à Lamargelle (21440) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roche massive et une installation de traitement des matériaux (rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune de Nesle-et-Massoult, lieu-dit "la Corne du Bois" (21330).

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera **du vendredi 27 septembre 2019 à 13h30 au lundi 28 octobre 2019 à 16h30** dans la mairie de Nesle-et-Massoult, siège de l'enquête.

● Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services et l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté, au siège de l'enquête, aux heures d'ouvertures habituelles au public de la mairie de :

- NESLE-ET-MASSOULT (21330) - 3 place de l'Eglise le jeudi de 13h15 à 18h15

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-eurolaves-a8310.html>

- sur un poste informatique en mairie de Nesle-et-Massoult aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1572>

● Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans la mairie de Nesle-et-Massoult (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1572>

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de Nesle-et-Massoult (21330), au commissaire enquêteur, **avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le lundi 28 octobre 2019 jusqu'à 16h30**

● Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Sébastien POUHIN - Chef de projet

Tel : 06 64 95 52 02

Courriel : eurolaves@orange.fr

● M. Bernard BERNET, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public, au siège de l'enquête, dans la mairie de **NESLE-ET-MASSOULT (21330), 3 place de l'Eglise** pour les permanences suivantes :

Vendredi 27 septembre 2019	de 13h30 à 16h30
Mercredi 2 octobre 2019	de 13h30 à 16h30
Samedi 12 octobre 2019	de 13h30 à 16h30
Lundi 28 octobre 2019	de 13h30 à 16h30

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Nesle-et-Massoult, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/societe-eurolaves-a8310.html> pendant la même durée.

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1572>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme
SIGNE

Evelyne MORI